

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 4 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Duparc André.
Secrétaire de Séance : M. Duparc

Présents : Mmes Morel et Nury, M. Perreal, adjoints, Mmes Rivollier, Meresse, Amorin, MM. Aymont, Ameno, Vesin,
Excusés : Mmes Fallot, Vernaz,
Absents : Mme Bigot, Dalmedo, M. Carlod, Deville

Ordre du Jour :

- Compte-rendu d'activités -

1. Désignation du président de séance

M. André Duparc est désigné président de séance.

2. Désignation du secrétaire de séance

M. André Duparc est désigné secrétaire de séance.

3. Approbation du Compte de Gestion 2016 de la Commune

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice N-1, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Hors de la présence de M. DUPARC, maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Vote du Compte administratif 2016 de la Commune

Réuni sous la présidence de Mme. MOREL, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2016, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		0	46 731.65		46 731.65	
Opérations de l'exercice	2 997 658.40	3 889 058.65	1 791 382.92	2 563 256.04	4 789 041.32	6 452 314.69
TOTAL	2 997 658.40	3 889 058.65	1 838 114.57	2 563 256.04	4 835 772.97	6 452 314.69
Résultat de clôture		891 400.25		725 141.47		1 616 541.72
Restes à réaliser			1 287 601.70	120 000.00	1 287 601.70	120 000.00
TOTAL CUMULE		891 400.25	1 287 601.70	845 141.47	1 287 601.70	1 736 541.72
RESULTAT DEFINITIF		891 400.25	442 460.23			448 940.02

Hors de la présence de M. DUPARC, maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, approuve le compte administratif du budget communal 2016.

5.Approbation du Compte de Gestion 2016 du lotissement Pré Fleuri

Approbation du Compte de Gestion, réuni sous la présidence de Mme MOREL Mireille

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice N-1, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

6.Vote du Compte Administratif 2016 du lotissement Pré Fleuri

Les membres du conseil réunis sous la présidence de Mme MOREL Mireille Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par le maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		315 968.18		8 000.00		323 968.18
Opérations de l'exercice						
TOTAL						
Résultat de clôture		315 968.18		8 000.00		323 968.18
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE		315 968.18		8 000.00		323 968.18
		315 968.18		8 000.00		323 968.18

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La séance du conseil municipal est levée à 20h.
